



Crédit et assignation par le prêteur

Par **Alaska56**, le **14/09/2018** à **19:14**

Bonjour
J'ai contracté en 2014 un crédit à xxxxxxxx d'un montant de 40 000 euros que j'ai cessé de rembourser en novembre 2016.
Mon époux était co-emprunteur mais n'a jamais signé les documents de prêt.
A ce jour, je suis assignée au TI et je souhaiterais savoir s'il est normal que je sois là seule assignée et je me demande si le contrat est valide.
Vous remerciant

Par **Visiteur**, le **14/09/2018** à **23:03**

Bonjour
Pourquoi votre mari n'avait-il pas signé ?
De toute manière, le prêt ayant été débloqué pour votre usage, la dette est existante.